



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2014

En date du 19 mai 2015, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la Ville et de l'Agglomération.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville se terminant le 31 décembre 2014 est de 73 550 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 308 389 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération se terminant le 31 décembre 2014 est de 4 192 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 5 393 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 26 535 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2014 était de 206 772 \$ et 2 205 \$ pour l'Agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville au 31 décembre 2014 était de 3 887 954 \$ (donc une réduction de l'endettement de 447 353 \$) et de 2 678 502 \$ (une baisse de 227 500 \$) pour l'Agglomération.

Indications préliminaires des résultats financiers 2015 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2015, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un surplus d'opération de l'ordre de 144 842 \$ pour la Ville et un surplus d'opération de 10 689 \$ pour l'Agglomération.

Réalisations 2015

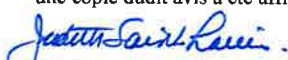
L'année 2015 aura été pour sa première demie la suite de la commémoration des 150 ans d'existence et d'identité propre de la Ville et de quelques-uns de ces illustres citoyens. Les activités du 150^e anniversaire ont été très populaires et particulièrement spectaculaires lors de leur clôture le 27 juin. Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année dont une liste non exhaustive est accessible pour consultation sur notre site Internet au www.lacmasson.com.

Nos orientations générales pour le budget 2016 et programme triennal

- Démarrer la numérisation des archives ;
- Développer le projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois ;
- Finaliser le Sentier du Galais et produire le plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels ;
- Améliorer la sécurité des immeubles et équipements municipaux notamment par l'installation de caméras de sécurité ;
- Poursuivre la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;
- Produire un plan d'intervention routier pour les routes locales ;

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 11 novembre 2015 du Journal Les Pays-d'en-Haut/La Vallée, à la page 21. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.


Judith Saint-Louis
Greffière adjointe

11 novembre 2015

- Acheter un indicateur de vitesse pour la sécurité routière comme outil de sensibilisation et de diagnostic ;
- Développer un programme de mise en valeur du noyau villageois ;
- Produire une étude sur la valorisation des installations au débarcadère municipal ;
- Procéder à la révision des règlements d'urbanisme ;
- Préparer l'implantation de la collecte à trois voies ;
- Procéder à la refonte du site Web municipal ;
- Poursuivre l'application du Plan d'action MADA.

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 14 décembre 2015 à 19 h
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le lundi 14 décembre 2015 à 18 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 199.11 \$ et de 1 099.56 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la MRC des Pays-d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 754.22 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 733.03 \$ par mois et de 366.52 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 200.39 \$ et 100.20 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 769.67 \$ et de 384.84 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 384.84 \$ et de 192.42 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher
Maire et président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 11 novembre 2015 du Journal Les Pays-d'en-Haut/La Vallée, à la page _____. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière adjointe